

# Le MR veut lier aide et expulsions

**Le MR propose une loi qui, dit-il, mettra la pression sur les pays qui refusent le retour de leurs citoyens expulsés. Ces pays risquent de ne plus recevoir d'aide au développement.**

**L**e MR dépose à la Chambre une proposition de loi permettant de rediriger l'enveloppe de l'aide au développement octroyée aux pays qui refusent de conclure des accords de réadmission de leurs citoyens nationaux faisant l'objet en Belgique d'un ordre de quitter le territoire.

«*C'est sûr, des coupes auront un impact qu'il faudra prendre en compte, mais il est temps que nous envoyions un signal fort aux gouvernements*», commentait le chef de groupe Denis Ducarme dans *Le Soir*.

La proposition de loi va dans le sens de la politique insufflée depuis quelques années par l'Union européenne. Le MR entend donner un signal fort, à l'instar d'autres pays comme les Pays-Bas et le Danemark.

Parmi les quatorze pays soutenus comme partenaires prioritaires de la coopération belge, le

Maroc est le seul pays dont un nombre significatif de migrants se trouvent sur le territoire belge. Et il est lié à la Belgique par des accords de réadmission dont l'effectivité est cependant relative.

La polémique sur la réadmission de citoyens qui ne sont pas en ordre de séjour sur le territoire belge avait rebondi après qu'un citoyen algérien en situation irrégulière avait attaqué des policières à la machette à Charleroi. L'Algérie ne fait pas partie des pays soutenus par la coopération belge au titre de partenaire prioritaire.

Le MR déposera également une proposition de loi visant à améliorer le suivi des obligations de quitter le territoire. Le secrétaire d'État à l'Asile Theo Francken entend pour sa part créer 1 000 places supplémentaires en centres fermés. Il veut aussi proposer des sanctions visant les recours abusifs. ■

## Une proposition «inadaptée et inefficace»

**P**our le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) la proposition du MR est à la fois inadaptée et doublement inefficace. D'une part, l'aide publique au développement a pour but de favoriser l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée générale de l'ONU. Alors que l'aide belge est en forte baisse – plus d'un milliard d'euros de coupes cumulées prévues au long de la législature et plus de deux milliards entre 2010

et 2019 –, la détourner ainsi des objectifs auxquels la Belgique s'est engagée en réduirait d'autant l'efficacité.

D'autre part, utiliser l'aide au développement comme levier pour inciter un gouvernement du Sud à rapatrier ses ressortissants immigrés en situation illégale en Belgique implique qu'une aide belge lui soit effectivement octroyée. Or la liste des 14 pays partenaires de la Coopération belge ne correspond pas aux pays refusant de rapatrier leurs ressortissants – comme l'Algérie, pointée du

doigt suite à l'attentat de Charleroi. Il est donc illusoire d'espérer inciter un pays à collaborer en le menaçant de couper une aide au développement qui, en réalité, n'existe pas.

Selon Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11, «*non seulement cette proposition rate sa cible, mais elle aurait en outre pour effet de détourner l'aide au développement de ses objectifs*». Selon lui, il vaut mieux privilégier un principe «*more for more*» qui crée un cercle vertueux. ■